



COMITE D'INTERET LOCAL **LA SEYNE OUEST ET SUD**

B.P. 60222 – 83511 LA SEYNE SUR MER Cedex.

Permanences du CIL les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis de chaque mois, maison Jean Bouvet, N°114 chemin des Moulières à la Croix de Palun.

Adresse courriel : cillaseyneouestetsud@orange.fr ☎ 06.70.88.10.78

Site Internet du CIL : <http://www.cilseyneouestetsud.fr>

La Seyne sur Mer le 30 mars 2012

P.V DE L'ASSEMBLEE GENERALE TENUE LE VENDREDI 2 3 MARS 2012 DANS **LES SALONS DU RESTAURANT « L'HACIENDA »**

Référence à rappeler : N°20120330/27-CILLSOS/FPABJCB

Le Président du CILLSOS **Jean-Claude BARDELLI** ouvre la séance à 16h45.

Il remercie les très nombreux adhérents venus participer à notre Assemblée Générale, soit environ 120 personnes plus 43 pouvoirs. Il remercie également les personnalités qui ont répondu à notre invitation :

- M. le Maire de la Seyne sur Mer M. **Marc VUILLEMOT**,
- M. le député **Jean-Sébastien VIALATTE**
- M. **Gilles VINCENT** Conseiller Général du canton Sud
- M. **Claude ASTORE**, Adjoint à l'urbanisme
- M. **Alain LOPEZ**, Adjoint de quartier Sud
- Mme **Marianne POTHON**, Représentante de la G.P.S
- M. **Marcel-Paul MAGAGNOSC**, Directeur général des Services Techniques
- M. **POGGI** représentant la Police Municipale
- Mlle **Céline CHICHARRO** Responsable de la Gestion du Domaine Fabrégas
- M. **Patrick MARTINENQ**, Conseiller Général du canton Nord, M. le Commissaire **Jean-Claude CHAUTRAND**, et M. **Bernard TROUCHET**, Adjoint du quartier Ouest également invités n'ont pu se libérer.

Il remercie également M. **Patrick PHILIBERT** qui a eut la gentillesse de mettre la grande salle de son établissement à notre disposition.

1 - Rapport moral :

Notre CIL comptait 410 Adhérents (à jour ou en attente de leurs cotisations) dont 21 lotissements au 31 décembre 2011, ce qui représente environ 3500 personnes soit 23% de la population de notre secteur géographique qui en compte à peu près 17.000. Notre CIL représente donc le ¼ de la population Seynoise et nous positionne comme un CIL des plus importants de la commune. Nous pouvons nous féliciter de la stabilité du nombre d'Adhérents à jour de leur cotisation et saluons amicalement les nouveaux arrivants en invitant nos sympathisants à les suivre, car plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chance d'être écoutés. Si notre CIL se porte bien par le nombre d'Adhérents, il est à la recherche constante de volontaires pour parfaire son Bureau. Aussi, toute personne désireuse de nous rejoindre sera la bienvenue car en participant activement, vous aurez plus de chance de voir aboutir vos doléances. Le CIL reste un moyen officiel et reconnu pour se faire entendre. Par ailleurs par

souci d'économie de temps et de protection de l'environnement, nous souhaiterions que nos adhérents nous communiquent leur adresse @mail afin qu'ils reçoivent plus rapidement les CR de nos réunions et les diverses informations. Des coupons à cet effet sont donc à votre disposition à la table des cotisations.

Comme vous devez certainement le savoir, notre CIL s'est doté en 2010 d'un site Internet. De nombreuses informations peuvent y être consultées par tous et à tout moment. Cet outil de communication des plus modernes, nous le devons à l'excellent travail et à la disponibilité de **Solange ARDOUIN**, membre du bureau, que nous tenons par ailleurs à saluer et remercier ici très chaleureusement. Elle procède régulièrement à la mise à jour de ce site. Nous vous conseillons donc vivement de le consulter de temps à autres et de le faire connaître au plus grand nombre de vos connaissances. Dans l'intérêt général de nos concitoyens, nous vous proposons de nous communiquer toutes vos observations afin le faire évoluer.

Concernant la solidarité, le collectif des CIL, qui s'est constitué pour soutenir les habitants traumatisés par les dérives issues du précédent PLU, a eu pour résultat d'engendrer la Charte de Qualité de Vie dans les Quartiers. Il poursuit son action par de multiples soutiens aux causes justes.

Enfin, nous ne remercierons jamais assez la **Confédération Environnement Méditerranée** pour l'aide qu'elle nous apporte dans les domaines liés à la préservation des milieux naturels et pour ses conseils juridiques.

2 - Rapport comptable et financier :

- Il donne ensuite la parole à Mme **Madeleine TOURRIER** pour la lecture du bilan comptable établi par notre Trésorier Monsieur **Joseph GATEL** et des appréciations qui en résultent.

Le bilan ainsi que les montants des différentes rubriques qui ont été présentés sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence il demande à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier que nous remercions vivement pour la qualité du travail et la rigueur dont il fait preuve.

Pas de vote contre, pas d'abstention, quitus est donné à notre trésorier à l'unanimité.

Nous le remercions pour son travail consciencieux et pour son dévouement constant.

- Sachant que notre Contrôleur aux comptes et ses adjointes dont les nominations ne sont valables statutairement qu'un an, il propose de reconduire à ces fonctions Mme **Monique BERRETTA**.

Pas de votes contre, pas d'abstentions, Mme **Madeleine TOURRIER** et Mme **Monique BERRETTA** sont réélues à leurs fonctions.

Nous les remercions également pour leur travail sérieux et leur dévouement.

3 – Cotisations :

Pour l'année 2012, nous vous proposons de conserver la cotisation annuelle de 8,00 € pour les particuliers et suivant un barème inchangé pour les collectifs.

Pas de votes contre, pas d'abstentions, le barème des cotisations est adopté à l'unanimité.

4 – Elections au Conseil d'Administration :

- Conformément à l'article 10 des statuts de notre Comité d'Intérêt Local, les membres du Conseil d'Administration sont à renouveler tous les ans par sixième.

Cette année le mandat de MM **Francis POURCHIER** et **Pierre ROUME** arrivent à échéance et sont donc à renouveler.

- Nous avons reçu, pour faire partie du Conseil d'Administration, la candidature de madame **Lucienne ANNOT**

Il demande d'entériner cette candidature et ces renouvellements

Pas de votes contre, pas d'abstentions, Madame **Lucienne ANNOT**, MM. **Francis POURCHIER** ainsi que **Pierre ROUME** sont élus ou réélus à l'unanimité.

Nous remercions ces trois personnes pour leur volonté de vouloir renforcer l'équipe dirigeante du CIL afin de rendre encore plus de satisfactions à nos Adhérents et nos concitoyens par leurs travaux.

5 – Questions :

Conformément à l'ordre du jour, le Président passe en revue la liste des questions. Il rappelle tout d'abord qu'il a invité chacun de nos adhérents à exprimer, si nécessaire, ses doléances avant cette AG afin qu'elles puissent être synthétisées et adressées par courrier aux services de la mairie. Il demande aux intervenants de respecter un temps de parole correct afin que toutes les questions puissent être traitées et si possible amènent des réponses aux questions posées.

1. Améliorations des structures dans le grand quart Sud-Ouest de notre commune telles que la sécurisation des piétons routes de Janas, de Fabrégas, de la Seyne à Bastian. Les contribuables résidant dans cette partie de la commune, aimeraient voir quelques réalisations en rapport avec les impôts qu'ils versent à la communauté.

- *Réponse de M. ASTORE* : il évoque une liste de travaux qui ont été réalisés dans ce secteur pour un montant d'environ 5000000 d'euros : Parking de Janas reprise de l'éclairage public, enfouissement des bacs à apports volontaires, lotissement Cap Sicié refonte éclairage public ; domaine de Fabrégas travaux en régie ; Maison Jean Bouvet entretien réaménagement partiel ; tennis Barban travaux d'entretien ; Plage de Mar-Vivo travaux espaces verts , plage de la Verne mise en place de platelages en bois, Parc Braudel réfection de la promenade ainsi que des bassins ; travaux de réfection sur la promenade Charcot aux Sablettes ; entretien ou remplacement des végétaux du parc Braudel ; dans le secteur sud des travaux de voirie ; de nombreux raccordement en eau potable (remplacement des canalisations en plomb soient 548 branchements)

Le Président regrette que certains travaux évoqués ne concernent pas directement notre secteur géographique tel que Parc Braudel, Corniche de Tamaris, promenade Charcot ; Il souhaite que les projets de réaménagement des routes de Janas, Fabrégas ou autres nous soient enfin présentés comme promis depuis assez longtemps.

M. ASTORE rappelle que depuis un certain temps quelques propriétaires riverains ayant par le passé obtenu un permis de construire sous réserve d'une cession de terrain à la communauté pour aménagement des voies de circulation, traînent des pieds pour céder ce terrain ce qui entraîne des procédures assez longues préjudiciables à l'ensemble des usagers.

Intervention d'une adhérente qui ne s'est pas présentée et qui nous informe que l'éclairage public est resté allumé en plein jour pour une durée assez longue, ce à qui *M. ASTORE* répond que ce dysfonctionnement était nécessaire pour permettre certains travaux sur le réseau ; il informe les personnes présentes qu'en cas de renouvellement d'un tel phénomène il est recommandé de contacter simplement la GPS (Gestion de Proximité Seynoise), au n° 0494069633, qui se chargera de la suite à donner.

Intervention de M. MAGAGNOSC Directeur Général des Services Techniques qui rappelle que les services de la mairie ont repris à leur compte l'entretien de l'éclairage public et effectuent des rondes nocturnes que ne réalisaient plus l'entreprise privée précédente.

M. GILLES résidant route de Fabregas, s'étonne de la dépense importante affectée aux tennis Barban et souhaite fortement voir enfin des travaux de réaménagement réalisés sur le route de Fabregas, tels que des trottoirs de largeur minimum de 0.8 mètre entre le carrefour Dr Sauvet et le pont de l'Oïde.

Le Président rappelle que ce souhait a été formulé en introduction. Il informe les adhérents que des visites de quartier sont régulièrement entreprises et que ces questions y sont systématiquement évoquées.

M. ASTORE reprend la parole pour justifier les travaux sur les tennis car suite à des litiges entre l'équipe municipale précédente et le gestionnaire sportif, aucuns travaux d'entretien n'y ont été réalisés accumulant un retard certain sur l'entretien minimum. Il confirme que les responsables de la commune sont bien conscients du problème d'insécurité mais il annonce

que des trottoirs de 0,8 m ne sont pas aux normes (!!!) Donc pas de trottoirs... Par contre il rappelle que, dans le courant du 2^{ème} trimestre 2012, les travaux d'aménagement du chemin des Moulières à Croix-de-Palun, seront réalisés (en principe les riverains et associations seront invités à consulter les plans du projet)

2. Question suivante. Quand donc verrons-nous enfin le début d'aménagement du carrefour des « Quatre Chemins du Mai » qui en principe est de responsabilité TPM ?
- *M. J-S VIALATTE* prend la parole indiquant que dans le fonctionnement de TPM (en charge du réaménagement de ce carrefour) chaque maire porte le projet de sa propre commune. Il précise que si besoin était il pourrait, si le maire de la Seyne le lui demandait, le soutenir dans la réalisation de ce projet. Le Président informe avoir reçu un courrier de M. Ange MUSSO président de la commission Voirie de TPM confirmant que le réaménagement de ce carrefour ne sera pas entrepris en 2012 (Cela fait maintenant quatre ans et trois mois que ce carrefour est équipé de structures légères provisoires qui s'envolent au moindre souffle de mistral) Amis Seynois soyez beaucoup beaucoup patients !

M. ASTORE confirme que ces travaux sont liés à des problématiques financières. Il nous indique qu'en 2012 des travaux seront entrepris dans le cadre du réaménagement du carrefour d'accès à l'autoroute, et que le pont SNCF dans l'Est de la gare sera élargi.

Intervention de M. Gilles VINCENT qui prend le maire à témoin et rappelle qu'il a souvent défendu les intérêts de la ville soit à TPM soit au Département. Il confirme que TPM a fait le choix de réaliser la liaison Ollioules/la Seyne plutôt que le réaménagement du carrefour des Quatre Chemins du Mai.

M. le Maire de la Seyne confirme que compte tenu des impératifs budgétaires de TPM, la priorité a été donnée à la réfection de la voie de communication la Seyne/Ollioules, de ce fait le réaménagement du carrefour des Quatre Chemins du Mai a été repoussé à plus tard car pour nos élus le réaménagement de ce carrefour ne représente pas une priorité !

Le Président prend acte de ces décisions et souhaite fortement que les travaux soient enfin réalisés en 2013.

3. La question suivante est de savoir quand les emplacements de stationnement aux alentours des plages de la Verne et Fabrégas seront enfin aménagés ?

Réponse de M ASTORE : il rappelle que le Domaine de Fabrégas est devenu la propriété du Conservatoire du Littoral. La ville de la Seyne n'en est que le gestionnaire, les travaux d'entretien et de réhabilitation en sont confiés à Mlle CHICHARRO. Celle-ci nous indique que les emplacements de stationnement seront aménagés d'une manière rustique (pas de revêtement en dur, mais nivellement du sol) Elle déplore le comportement irresponsable de certains riverains qui viennent y déposer régulièrement, durant les samedis et dimanches, des débris divers et variés qu'elle doit systématiquement faire enlever, dès le lundi matin, par les employés au détriment de la mission qui leur est confiée et cela aux frais de la collectivité. Voir le document en PJ. Concernant les places de stationnement, elle confirme la volonté du Conservatoire du Littoral de limiter les possibilités de stationner sur le domaine. Les contours de l'espace dédié seront matérialisés par des barrières en bois, les véhicules encombrant (bus, camping-car) ne pourront plus accéder sur les emplacements. Elle nous indique avoir réalisé le 15 août 2011 un comptage de véhicules aux abords des quartiers la Verne et Fabrégas, elle y a enregistré 160 véhicules. Elle rappelle la norme officielle qui prévoit qu'un emplacement de stationnement pour un véhicule est de 25m² cette surface ramenée aux 160 véhicules représente un total de 4000 m². Elle confirme que le Conservatoire admet la présence de véhicules mais s'oppose à la réalisation de parking en dur.

- *Intervention de M. Gilles VINCENT* qui rappelle avoir participé à la vente par le C.G de ce domaine au Conservatoire. Il informe avoir mené avec différentes associations (dont notre CIL) des concertations concernant le devenir et la nouvelle vocation du Domaine et il avait été convenu que l'espace de stationnement (dans la partie sud) serait conservé tel quel sous réserve d'un aménagement minimum. Après consultation, le Conservatoire lui a confirmé la

nécessité de conserver cet espace et donc il devient urgent d'y réaliser un minimum d'aménagements.

Mme ROUVIER la Verne : s'inquiète de voir systématiquement le parking de la plage de la Verne envahi par des touristes qui s'y installent à demeure pendant plusieurs jours. Elle demande que le tout petit panneau d'informations posé par le C.G précisant entre autres toutes les interdictions, soit remplacé par un autre plus visible. Et surtout que les autorités ne laissent pas ces touristes s'installer. Il faut rappeler qu'aucune structure sanitaire n'existe dans ces lieux. De plus ces résidents occasionnels n'hésitent pas à faire la fête jusqu'à tard dans la nuit et tout cela au détriment des résidents permanents.

Le Président confirme qu'à son sens, depuis de nombreuses années, très peu de travaux ont été réalisés dans ce secteur.

4. Il évoque ensuite le projet de recherche d'hydrocarbures par forage sous-marin au large du Cap Sicié et des recherches de gaz de schiste sur les domaines dit de Brignoles. Ces recherches, s'il s'avère qu'elles deviennent rentables, ne pourront déboucher à terme que sur une exploitation intense. Rappelons-nous l'incident dans le golfe du Mexique, et celui en mer du Nord. Notre mer est « fermée ». Que deviendrait-elle en cas de séisme provoquant une immense marée noire ? De même nos réserves en eau douce seraient irrémédiablement condamnées en cas de fuite de gaz dans les nappes phréatiques.

M. ASTORE nous informe qu'une motion a été présentée au C.G en décembre 2011. Une motion sera également présentée en Conseil Municipal le 29 mars 2012 pour s'élever contre ce projet. Il indique qu'également la ville de la Seyne offrira la possibilité à diverses organisations s'opposant à ces recherches d'organiser le dimanche 8 avril un rassemblement populaire et départemental sur le parc de la Navale. Elles invitent les citoyens à venir dire leur opposition à ces projets.

M. le Député J-S VIALATTE tiens à préciser qu'il ne s'agit pas d'une exploitation mais d'une campagne de prospection. Il rappelle que notre parlement a voté une loi interdisant l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique. Il indique que malgré tout des campagnes d'exploitation existent en Méditerranée et qu'elles perturbent la vie des cétacés.

5. La question suivante concerne les difficultés que rencontrent Seynois, Ollioulais, Six-Fournais, Mandéens, Beaussetants, tous les soirs entre 16 et 19 heures pour sortir de l'autoroute à l'échangeur N°13.

M. ROZES, vice Président, prend la parole et décrit les difficultés et les possibles accidents que cette situation pourrait créer. Il rappelle que notre CIL, en accord avec le collectif des CIL de la commune mais aussi avec le CIL de Six Fours Nord a décidé de présenter une pétition par laquelle les usagers sont appelés à s'opposer à la réalisation d'une gare d'autoroute avec péages. Par contre nous demandons la réalisation d'une « entrée/sortie » à hauteur du pont de Sanary et gratuite comme celles qui ont été réalisées le long de l'autoroute à l'Est de Toulon et qui desservent gratuitement les communes de la Valette, la Garde, la Crau, Hyères, la Farlède, Sollies-Pont et Cuers soit une longueur d'environ 30 Km gratuits. La réalisation d'une entrée-sortie simple aurait l'avantage d'une emprise au sol moindre et d'un coût de réalisation bien moins élevé. Il préconise de financer cette réalisation en augmentant sensiblement le coût du passage des usagers allant au-delà de Bandol.

M. VIALATTE répond que le projet concerne bien un échangeur à « Péage », le projet est actuellement sur le bureau du Président de TPM, qui s'interroge pour savoir qui payera ? Il précise que l'enquête publique démarrera sous peu. Il confirme que la portion d'autoroute à l'Ouest de Toulon a été réalisée sur les fonds d'ESCOTA. Il nous fait la démonstration qu'un péage gratuit coûtera plus cher à la communauté qu'un péage payant. Il s'inquiète de voir fleurir de grandes enseignes commerciales à proximité des autoroutes ce qui a pour effet de saturer toutes les voies de communication exemple les abords de Auchan à la Seyne.

Le CIL et le collectif des CIL continuent leurs actions en vue de la gratuité du futur échangeur autoroutier de Sanary/Ollioules.

M ASTORE confirme qu'il n'y aura pas une deux fois deux voies derrière Auchan mais des voies parallèles derrière et devant Auchan ainsi que des structures de carrefours permettront l'accès aisé au lycée Langevin ainsi qu'à l'échangeur de l'autoroute et vers Ollioules. Ces projets verront le jour en 2013 financés en partie par le centre commercial.

Concernant l'éventuelle gare en sortie de l'autoroute, le Président souhaite voir l'engagement financier des entreprises d'une manière identique à ce qui a été entrepris pour l'achèvement du deuxième tube du tunnel.

Le Président évoque la route D559 sur laquelle un rétrécissement à une seule voie à hauteur des « fenêtres Baudisson » bloque la circulation occasionnant des files de véhicules très importantes. Pourquoi ne pas réaliser un élargissement à deux voies, comme cela a été réalisé sur l'axe Nord/Sud ?

M. VIALATTE rappelle que la difficulté vient du manque de routes pour traverser la Seyne et que le trafic est dans l'obligation de transiter par Six-Fours pour rejoindre les quartiers Sud de la ville ainsi du reste que St Mandrier. Il rappelle que le projet retenu par le C.G était la réalisation de carrefours à feux tricolores. A l'époque *M. VIALATTE* s'y était opposé et avait obtenu la réalisation de giratoires malgré les problèmes d'emprises foncières particulièrement à l'entrée du chemin de la Colle d'Artaud. Il précise que le problème de stockage des véhicules sur la RD559 est dû en grande partie à la création de nombreux commerces et aux « tourne-à-gauche » implantés sur la RD16 coté la Seyne. Lorsque ces tourne-à-gauche auront disparu et que de nouveaux giratoires seront réalisés, en particulier au début du chemin de la Seyne à Bastian où EDF est d'accord pour céder du terrain, la circulation retrouvera une certaine fluidité. A partir du moment où ces travaux seront achevés il demandera au C.G d'ouvrir la RD559 à deux sens sur tout son parcours.

Le Président, suivant l'ordre du jour, nous évoque la disparition programmée de la maternité de l'hôpital Georges Sand décision prise par des technocrates.

M. VIALATTE confirme que le numerus clausus (à savoir le nombre de médecins à former dans les écoles de médecine) s'est complètement « planté » et qu'à ce jour nous nous trouvons devant une pénurie de spécialistes. Il précise que le nombre d'accoucheurs de l'hôpital Toulon-la Seyne est à peine suffisant pour assurer leur métier dans les meilleures conditions.

6. Changement de sujet : Demande de vigilance et de surveillance accrue de la part des forces de Police concernant les dégradations en tous genres, ou incivisme de certains individus à l'encontre des riverains qu'ils viennent déranger dans leur quiétude à laquelle ils prétendent à juste titre. Ce sont des jeux de ballon, la radio à tue-tête et pour finir des insultes envers les résidents. Incivilités particulièrement constatées sur le parking de Janas et très souvent dénoncées auprès des forces de police mais hélas sans cesse renouvelées.

Réponse de M POGGI représentant la Police Municipale confirme que de très nombreuses interventions ont été réalisées particulièrement sur ce parking mais malheureusement il n'est pas dans le pouvoir des forces de l'ordre de faire disperser les attroupements qui se reforment aussitôt les fonctionnaires partis. Le Président demande aussi que des rondes soient effectuées également sur le parc Lenzenberg de la Verne où l'été les riverains doivent supporter les débordements de certains vacanciers forts peu soucieux de la sérénité des lieux. *M. POGGI* prend bonne note. Le Président évoque également le sort de nombreux panneaux indicateurs routiers qui souffrent de l'indélicatesse de certains de nos concitoyens. Ils sont ou taggués, ou couchés ou simplement arrachés. Il demande que dans leurs rondes les agents établissent des rapports à transmettre aux services techniques concernés ou tout simplement à la GPS qui en assurera le suivi. Il souhaite également que le Code de la Route soit scrupuleusement respecté tout particulièrement au niveau des stationnements interdits et illicites. Le cas du quartier Touffany, chemin Jean Ghibaud, a fait l'objet, lors de notre réunion de quartier du 5 novembre 2011 tenue au restaurant « le Lounge », de la demande de pose de quilles « J11 » sensées interdire le stationnement gênants pour la sécurité des piétons. La commune a rapidement réagit en fixant le long de la rive Nord, à l'entrée de ce chemin, une série de 10 quilles « J 11 ». Malheureusement, quelques jours plus tard, ces quilles ont été vandalisées permettant ainsi le stationnement illicite des voitures. Tant pis pour les piétons, c'était

pourtant pour les mettre en sécurité qu'ont été implantées ces quilles ! N'y a-t-il pas là détérioration de biens publics ? Ce geste n'est-il pas répréhensible ?

M. ASTORE revient sur l'éventualité de réaliser un parking sur l'ancienne propriété Marchetti qui avait été « repérée » pour devenir éventuellement un parking relais pour l'ex-futur TCSP. Mais les héritiers ont décidé la vente de leur bien et donc, plus de parking. Il précise que le devant des propriétés des riverains est public et que la collectivité n'a pas vocation à créer des stationnements privés devant les habitations.

7. Le Président aborde alors le dernier sujet à l'ordre du jour, il s'agit de la possibilité de permettre aux visiteurs d'accéder au massif du Cap Sicié pendant la période estivale. Les risques d'incendies étant hélas toujours présents, s'agissant de visiteurs qui ne les connaissent pas et jetant machinalement leurs mégots, il y a matière à réflexion. (NDR Les écureuils ne fument pas, eux) M. le maire n'est pas opposé à cette possibilité et reconnaît volontiers que ce site merveilleux puisse être visité par les estivants sous réserve que soit mis en place un système d'information à l'entrée du massif par exemple par des jeunes bénévoles comme cela se pratique dans d'autres sites tels que la forêt du Lubéron. Il est également indispensable que le Maire de Six-Fours, copropriétaire du massif, en soit aussi d'accord. Il pourrait être envisagé la création de quelques rotations de minibus conduisant les visiteurs au pied de la chapelle au départ du parking de Fabrégas ou de l'office du tourisme. Pas question d'autoriser le passage d'autres véhicules à moteur thermique de quelque nature que ce soit, ni le stationnement anarchique le long de la corniche comme nous l'avons connus dans les années 1990. Les responsables municipaux étudient toutes les possibilités et nous tiendrons informés de leur décision.

8. Une dernière question nous est posée par M. Robert CUISENIER : il constate que de nombreux résidents de la route de Janas se rendent à pied à la plage de Fabrégas en empruntant le chemin de l'Oïde et aboutissent directement sur le domaine. Par contre il a constaté que ce chemin est fermé ; Pourquoi ?

M. ASTORE explique que 1° ce n'est pas le chemin de l'Oïde mais une piste DFCI traversant une propriété privée. 2° le propriétaire avait conclu un accord avec le Département pour la réalisation de cette piste mais que cet accord arrivant à terme, il reprend son bien et est tout à fait en droit de fermer ce passage par une barrière, les pompiers en possédant la clé. De plus, cette piste démarre coté Ouest, dans la propriété privée des « Chênes de Janas » dont les copropriétaires peuvent très bien un jour fermer leur entrée sans autre forme de procès.

Notre Président conclut en annonçant que le Conservatoire du Littoral était en négociation avec ce propriétaire dans le but d'acquérir ce bien en l'intégrant dans la surface du Domaine. Attendons pour voir !

Questions reçues pour l'A.G 2012 et non prises en compte dans l'ordre du jour mais transmises aux élus et fonctionnaires en vue d'obtenir leurs réponses :

1. **De Mme DELORT Michèle :** Un lotissement prévu pour la réalisation de 18 maisons est en cours d'aménagement au N° 677 du chemin de la Donicarde, ce qui engendrera la présence de plus d'une trentaine de voitures supplémentaires dans le quartier empruntant une grande portion de ce chemin étroit et sans trottoir. Le terrain en question est une ancienne carrière d'extraction de terre pour la confection de tuiles. Il se situe donc bien plus bas que les terrains alentours où sont bâties des maisons depuis de nombreuses années. L'aménageur, pour réaliser ce lotissement, a raclé au maximum les abords du terrain effleurant de ce fait les propriétés riveraines. Les propriétaires de ces terrains sont inquiets pour l'avenir de leur bien en raison de la fragilisation de ces abords. Avant de délivrer le permis de construire, les services de l'urbanisme ont-ils anticipé l'ensemble des problèmes qui vont certainement apparaître au fil du temps ? Ont-ils mis en demeure l'aménageur de consolider les abords ? Déjà un mur de soutènement en pierre semble déstabilisé et un riverain a dû revoir

l'implantation de ses piquets de clôture qui se déchaussent. Quand viendront les fortes pluies, l'inquiétude des riverains sera à son paroxysme !

2. **De M. GILLES Daniel** : Bien que la question ne concerne pas le secteur géographique pris en charge par le CIL, le manque d'un aménagement intelligent dans le secteur du lycée Langevin et des magasins Giga et Lidl fait cruellement défaut. Dans l'attente de cet aménagement, un marquage au sol bien visible permettrait de mieux appréhender les priorités car beaucoup de conducteurs hésitent et ne savent pas très bien qui doit passer.

3. **De M. GOEHRY Romain** : Bien que le problème se situe hors du CIL, il n'en est pas moins limitrophe et de ce fait nous interpelle. Le passage de deux voies à une seule entre les ronds points du Pas du Loup et de Mar Vivo engendre déjà de sérieuses gênes alors que nous ne sommes pas encore en période estivale. Qu'en sera-t-il à ce moment là ? Quant à la piste cyclable, le trottoir démesurément large à cet endroit pouvait l'accueillir en le rétrécissant. La mairie tiendra-t-elle compte de cette constatation ou bien campera-t-elle sur sa position ?

4. **De Mme BOSC Chantal** : Madame CONTARD avait soulevé auprès de vos services le problème des caravanes stationnant sur le Parking de la Verne depuis de nombreux mois. Le panneau "L'OIDE, espace naturel sensible" interdisant ce stationnement ainsi que les feux, est devenu illisible. Ce sujet est extrêmement sensible dans notre ville puisque vous venez de nous adresser personnellement à ce sujet dans chacune de nos maisons une lettre avec laquelle nous sommes bien sur entièrement d'accord. Madame CONTARD avait reçu la promesse qu'un nouveau panneau serait apposé... cela fait maintenant 5 mois... Je vous rappelle à ce sujet le problème des déchets verts importants dans notre secteur pour lesquels nous n'avons aucune relève spécifique et que plusieurs personnes brûlent en plein été. Je vous indique que depuis plusieurs semaines avec le retour du beau temps des groupes viennent régulièrement pour le déjeuner avec des barbecues et pique-niquent sur le parking qui devrait être un lieu réservé aux voitures très nombreuses le dimanche. Ils apportent également des groupes électrogènes très sonores pour l'environnement. Il est très urgent de refaire un panneau lisible (je vous répète promis depuis 5 mois) et de venir régulièrement faire respecter la loi.

5. **De M. NEPPER Marcel** : Un nouveau lotissement a été construit près d'Intermarché au Pas du Loup. Une entrée-sortie a été créée mais nombre de conducteurs tournent à gauche pour sortir vers le centre-ville de la Seyne malgré le panneau d'interdiction. De plus, un poteau désaffecté siège toujours au milieu de cette entrée créant un danger potentiel. Que pouvez-vous répondre pour apporter une réponse à ces deux problèmes ?

6. **De Mme ARDOUIN Solange** : Le chemin des Moulières à la Croix de Palun doit recevoir un aménagement et plus particulièrement aux abords de la maison Jean Bouvet. Sachant que cette maison de quartier est appelée à accueillir davantage de monde, il est à souhaiter que les places de stationnement soient suffisantes pour limiter le nombre de véhicules venant stationner illégalement tout le long de la voie privée du lotissement St Jean des Moulières. Par ailleurs, les habitants de ce lotissement craignent qu'ils ne soient disposés trop près de leur sortie, engendrant de fait une gêne pour la visibilité.

7. **De M. TELLE Alain** : Lors de la précédente A.G il avait demandé à ce que le chemin du Verger soit sécurisé afin d'en limiter la vitesse et les passages à contre-sens vers la RD 16 au Nord de cette voie étroite à sens unique. Il constate dans le magazine « le Seynois » N° 21 que dans le quartier du Gai Versant des mesures vont être appliquées pour remédier aux diverses incivilités. Il souhaite que des mesures identiques soient apportées au chemin du Verger. Plusieurs propositions avaient été faites à l'A.G de l'an dernier sans qu'elles ne soient mises en pratique. Peut-être cette année pourront-elles être tenues ? Par ailleurs, la création d'un rond point giratoire sur la RD16 emmènerait davantage de circulation sur le ch. du Verger. L'aménagement de cette voie est donc évident et il souhaite que les promesses faites lors des A.G et autres réunions soient tenues par nos élus et fonctionnaires.

8. De Mme DELONNE Chantal par téléphone : Sur la « placette des oiseaux », les nuits ne sont pas des plus calmes ! En effet, depuis des mois elle dénonce les incivilités de certains jeunes qui viennent faire du tapage jusque très tard dans la nuit, consommant des boissons alcoolisées, criant à tue-tête, faisant hurler les haut-parleurs de leurs véhicules, jouant au ballon... Quand elle vient leur demander de limiter leurs nuisances, elle se fait copieusement insulter. La police, qu'elle a appelée à de nombreuses reprises, ne semble pas en mesure de faire cesser ce tapage et ces incivilités. Elle se demande si le seul moyen d'en finir était de déménager. Pour le CIL, il est hors de question que nos concitoyens en viennent à cette ultime solution pour retrouver une tranquillité. Des mesures adaptées doivent être prises rapidement.

9. De M. BARBIER Henri : Le trottoir aménagé il y a quelques années à gauche de la route de Fabrégas, avant le pont de la Verne, est interrompu sur une quinzaine de mètres rendant les déplacements des piétons très dangereux. Là, ou les, propriétés riveraines se sont reculées pour construire leurs murs. Qu'en est-il du délaissé de voirie qui devrait servir à l'aménagement du trottoir ? Par ailleurs, à la sortie Nord du Vieux chemin de Fabrégas, le manque d'un panneau STOP, installé comme à son extrémité Sud, rend l'intersection dangereuse par certains conducteurs de véhicules débouchant à vive allure sur la route de Fabrégas. La pose de ce panneau ou d'une balise de priorité est une évidence et demande à être prise en compte au plus tôt.

10. De M. CAYRON : Dans le lotissement « la Verdoulette » il s'est construit une maison de deux logements. Il semblerait que cette construction ne corresponde pas au permis de construire. Si nous ne rentrons pas dans les détails, il serait bon que les services de l'urbanisme soient un peu plus vigilants sur la régularité des nouvelles constructions. Malgré de nombreuses démarches des riverains au service contentieux, aucun frein à ces irrégularités n'a été constaté !

11. De Mme RARROIL Simone : Le camping « des Pins » engendre toujours des nuisances sonores en période estivale. Par ailleurs, le barnum théâtre est installé sous les fenêtres d'une habitation riveraine et les affiches publicitaires ont pourri sur place. Elle souhaite aussi le respect de la charte de qualité de vie dans le quartier de la Verne car des camping-cars s'installent de plus en plus longtemps sur la place de l'Oïde. Des portiques pourraient être implantés pour en interdire l'accès. Enfin, des toilettes « sèches » auraient toute leur place dans la pinède très fréquentée toute l'année.

12. De Mme et M. ARMELLINO : En 2007 a eu lieu au domaine du Cap Sicié « Allée des Alouettes » un incendie de véhicule, qui s'est propagé à d'autres ainsi qu'à un arbre, a eu pour effet la déformation du trottoir. Malgré plusieurs relances auprès de la mairie, la réfection du trottoir n'a toujours pas été entreprise. Le stationnement des véhicules et le déplacement des piétons et plus particulièrement des handicapés se trouvent par le fait compromis. Une intervention des services techniques est souhaitée rapidement car cela n'a que trop tardé !

13. De M. PERROT Paul : Décidément le chemin de Bellevue avec la résidence des « Glycines » est bien mal loti. Accès très difficile par le chemin de Fabre à Gavet et manque de transport en commun le desservant. Pourtant un grand nombre de contribuables l'habitent, ils se demandent à quoi peuvent bien servir leurs impôts puisque personne ne les écoute ?

14. De M. BARDELLI Jean-Claude : Malgré de nombreuses relances, le chemin des Quatre Moulins n'a toujours pas reçu une appellation cohérente sur toute sa longueur. Le chemin des Taillis, qui le supplante sur une distance de 250 mètres, a pour conséquence de perturber bon nombre de personnels médicaux, de livreurs, ou tout simplement de visiteurs qui désirent trouver une adresse sur le chemin des Quatre Moulins, au-delà du chemin des Taillis. Quand verra-t-on enfin une prise en compte sérieuse de ce vrai problème qui dure depuis une

trentaine d'années ? Si un décès survenait à cause d'une perte de temps dû à l'égarement d'une ambulance le délit de « non-assistance à personne en danger » pourra être reproché à juste titre à la mairie.

A 19h30 l'ordre du jour étant épuisé l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, par la voix du Président, remercie encore une fois les intervenants pour la qualité et la clarté de leurs réponses et lève la séance tout en proposant aux invités de partager le verre de l'amitié.

Les Secrétaires de séance :

Francis POURCHIER et Adrien BISCOS

Le Président du CILLSOS :

Jean-Claude BARDELLI

Copies :

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer**
- **M. le Député Jean-Sébastien VIALATTE**
- **Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers aux bons soins de M. Le Maire**
- **M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Nord**
- **M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Sud-Saint Mandrier**
- **M. Roger TIRION, Responsable du service Gestion de Proximité Seynoise**
- **M. Marcel-Paul MAGAGNOSC, Directeur Général des Services Techniques**
- **M. le Commissaire CHAUTRAND, Police Nationale**
- **M. le Directeur de la Police municipale**
- **M. POGGI Représentant la Police municipale**
- **Mlle Céline CHICHARRO responsable du Domaine de Fabrégas**
- **MM. les directeurs des agences Var Matin et la Marseillaise de la Seyne**
- **Lotissements adhérents (20 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (18)**
- **Info/diffus 1- 2- 3- 4**
- **Archives A.G. CILLSOS 2012**

[Album photos](#)